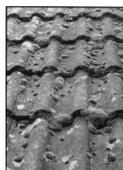


ALGISCAR®

DESTRUCTEUR TOTAL DES MOUSSES ET LICHENS Protection longue durée Toitures, murs, façades, dallages



L'ENVIRONNEMENT

IDENTIFICATION

Destructeur longue durée des mousses et lichens.

ALGISCAR® est une puissante solution d'algicide à large spectre et de bactéricide associés à des tensioactifs.

Durée d'efficacité : 2 ans environ.

En curatif : **ALGISCAR®** permet le démoussage, la destruction des lichens et algues terrestres rouges (Trentepohlias).

En préventif : **ALGISCAR®** permet de prévenir l'apparition des mousses, lichens et algues.

Recommandé avant mise en peinture pour éviter le cloquage et l'écaillement.

DESTINATIONS

ALGISCAR® est un démoussant polyvalent qui permet de détruire de façon durable tous types de polluants végétaux tels que mousses, verdissements et lichens sur tous matériaux.

- Tuile, ciment, fibre-ciment, asphalte, ardoise.
- Pierre naturelle ou reconstituée, dallages, statues, pierres tombales, monuments.
- Murs en ciment, pierre, crépis ou brique.
- Poteries, vasques, bacs, parois de serres.
- Bassins décoratifs non poissonneux
- Terrains de tennis, mini-golfs.

AVANTAGES

- Elimine les micro-organismes et retarde leur répartition.
- Protection longue durée .
- Economique car très concentré.
- Pénétration immédiate.
- N'attaque pas les matériaux.
- Ne tache pas les supports.
- Sans rinçage
- Utilisable pendant toute l'année
- Non explosible.
- Non inflammable

CARACTERISTIQUES

Masse volumique : 1000 kg/m³
PH 6 . Odeur pratiquement nulle.

MODE D'EMPLOI

Période d'utilisation :

Appliquer par temps calme et sec.
Reporter le traitement s'il y a une menace de pluie.

Doses d'emploi recommandées :

Entretien et infestation faible :

Dilué dans l'eau à raison de **1 litre pour 100 litres d'eau**.

1 litre de solution obtenue permet de traiter 3 à 6 m² suivant la porosité du support et le degré d'encrassement.

Infestation forte et prévention:

Dilué à raison de **1 litre pour 10 litres d'eau**, directement sur le support.

1 litre de solution permet de traiter 3 à 6 m² suivant la porosité du support et le degré d'encrassement.

Application :

Éliminer au préalable les mousses épaisses et les grosses plaques de lichens. Pulvériser le produit dilué en mouillant la surface à traiter à la limite du ruissellement. L'élimination des résidus se fait progressivement par l'action de la pluie et du vent. Le nettoyage des outils se fait à l'eau.

Avant recouvrement par des peintures ou des hydrofuges (DEPRO TOITURE[®], DEPRO TOITDECOR, DEPRO FACADE[®], DEPRO SOLVASEC[®]), laisser agir 12 heures, puis rincer au jet ou au nettoyeur haute pression de façon à éliminer mousses et lichens morts et retrouver ainsi l'état du support d'origine.

Cas particulier des traitements de bassins non poissonneux :

Nettoyer le bassin avant remplissage avec **ALGISCAR[®]**, suivant dosage ci-dessus. Laisser agir quelques jours puis brosser et rincer ou nettoyer au nettoyeur haute pression.

Dose d'entretien : 1 L pour 25 m³ dans l'eau du bassin, soit 4 cl par m³

Précautions d'emploi :

ALGISCAR[®] est incompatible avec les savons et détergents qui lui font perdre son efficacité.

Éviter les rejets importants dans les fosses septiques, du fait du puissant effet bactéricide d'**ALGISCAR[®]**.

CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

- Conditionnement: Conditionnement : jerricans plastiques de 5 et 30 litres.
- 12 mois en emballage d'origine hermétiquement fermé, à l'abri du gel et de la chaleur.
- Hygiène et sécurité : se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

Important : Les renseignements donnés dans cette fiche technique ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de notre part et n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de ventes figurant au verso de tous nos courriers. Il appartient à l'utilisateur d'effectuer des essais préalables à chaque type d'utilisation et de suivre les préconisations de la fiche du produit. Notre responsabilité ne se substitue, en aucun cas à celle de l'applicateur, architecte, bureau d'études, maître d'œuvre. Il appartient à l'applicateur de vérifier que cette fiche est toujours en vigueur à la date d'application du produit concerné